

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

---

**COMMUNE DE BAGNES**  
**Enquête publique**

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Téléverbier SA par le bureau technique Paul Glassey SA pour l'aménagement de pistes de ski et la modification de route sur les parcelles n° 3'854, 3'860, 3'861 et 4'888, folio n° 148, hors zone à bâtir, lieu-dit Le Mayentset à Verbier, coord. 2'584'830/1'105'475 (Projet selon art. 24 LAT)

La PPE de l'immeuble "Mirabeau" par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour le remplacement d'un velux sur la parcelle n° 478, folio n° 130, zone Touristique centre T1, lieu-dit Corbet à Verbier, coord. 2'584'015/1'104'875

M. Andreas Tholstrup par le bureau d'architecture Morard & Coupy SA pour la démolition et la reconstruction d'un chalet avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 4'420, folio n° 125, zone Touristique moyenne densité T3, lieu-dit Ransou à Verbier, coord. 2'584'015/1'105'305

M. Michael Payne par le bureau Alp' Architecture Sàrl pour la rénovation d'un chalet suite à un incendie sur la parcelle n° 2'413, folio n° 151, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Patier à Verbier, coord. 2'582'375/1'105'475

M. Alain Emery par le bureau d'architecture Rodolphe Perreten pour l'agrandissement d'une maison en modification du projet n° 208.12 autorisé le 07.08.2012 sur la parcelle n° 17'075, folio n° 94, zone Résidentielle R3, lieu-dit La Pâle au Cotterg, coord. 2'582'335/1'103'955 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. Cédric et Mme Inès De La Chaise par le bureau d'architecture G Comina SA pour la modification du projet n° 268.12 autorisé le 31.08.2012 (agrandissement d'un chalet avec création de forages géothermiques) sur la parcelle n° 2'772, folio n° 138, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2'583'360/1'106'390

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale  
Service des constructions

---

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.